

## Déclaration de Melbourne pour l'égalité de genre : un guide

---

Ce Guide a été conçu pour accompagner la Déclaration de Melbourne<sup>1</sup> pour l'égalité de genre en tant que document complémentaire, à la fois pratique et politique. Il ne reprend pas l'intégralité de la Déclaration, mais présente l'analyse qui la sous-tend, explique l'importance des engagements formulés et propose des pistes pour leur mise en œuvre concrète.

La Déclaration comme le Guide ont été élaborés à l'intention de l'ensemble des parties prenantes et des institutions qui contribuent à faire progresser l'égalité de genre. Dans ce document, le terme « nous » désigne les personnes qui travaillent dans l'écosystème plus global de l'égalité de genre et dans son architecture institutionnelle.

### L'écosystème de l'égalité de genre

Nous utilisons l'expression « écosystème de l'égalité de genre » pour désigner l'ensemble des mouvements, institutions, parties prenantes et espaces politiques qui œuvrent à faire progresser l'égalité de genre à l'échelle mondiale. Cela inclut les mouvements féministes, les organisations de défense des droits des femmes, les groupes communautaires et locaux, les gouvernements, les institutions multilatérales, les agences de développement, le secteur philanthropique, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur de la recherche, les militant·e·s, les prestataires de services, les décideurs politiques et les allié·e·s. Ces entités ne détiennent pas le même pouvoir, mais, ensemble, leurs décisions, leurs ressources et leur influence façonnent le champ des possibles pour l'égalité de genre à l'échelle mondiale.

**L'écosystème de l'égalité de genre** a contribué à des avancées importantes en matière de santé, d'éducation, d'égalité de genre, d'action humanitaire et d'élaboration de normes internationales. De nombreuses personnes qui y participent ont agi avec courage, engagement et solidarité.

Dans le même temps, une grande partie de cet écosystème, en particulier ses institutions, a trop souvent fonctionné selon des rapports de pouvoir inégaux, ainsi que des modèles de financement et de redevabilité façonnés par des logiques coloniales à l'égard de la majorité mondiale. Ces dynamiques fragilisent les leaderships ancrés localement et permettent aux États de se soustraire à leurs obligations.

**La Déclaration de Melbourne nous enjoint de reconnaître cette réalité et de transformer en profondeur l'avenir.**

Ce Guide présente l'analyse politique qui sous-tend la Déclaration de Melbourne et explique le changement qu'elle appelle à opérer au sein de l'écosystème de l'égalité de genre. Il s'appuie sur des consultations, des analyses féministes et les expériences vécues des personnes les plus affectées par les injustices. Il vise à soutenir la réflexion, la validation et la mise en œuvre à travers les différentes composantes de cet écosystème.

---

<sup>1</sup>Nous reconnaissons les peuples Wurundjeri Woi Wurrung de la nation Kulin comme étant les gardiens traditionnels des terres non cédées de Narm (le nom woi-wurrung de Melbourne), où se tient la conférence WD2026.

La Déclaration et le Guide ne sont pas des inventions nouvelles. Ils s'inscrivent au contraire dans une longue histoire de déclarations, de conventions et de mouvements féministes et anticoloniaux. Ils s'appuient également sur des conventions et des déclarations politiques internationales et régionales en matière de droits humains. Il est également important de reconnaître que la Déclaration et le Guide ne prétendent pas s'exprimer au nom de l'ensemble des mouvements féministes. Ils n'ont pas vocation à répondre à tous les défis mondiaux, et ne constituent pas une solution universelle pour l'ensemble des secteurs et des mouvements.

La Déclaration et le Guide ont été élaborés grâce à 32 consultations mondiales réunissant 650 participant·e·s, ainsi que grâce aux contributions de coalitions et de collectifs.<sup>2</sup> Bien que la Déclaration soit lancée à l'occasion de la [Conférence Women Deliver 2026 \(WD2026\)](#), ce travail se poursuivra bien au-delà de la clôture de la conférence. À l'issue de WD2026, l'accent sera mis sur la mise en pratique, à mesure que les signataires commenceront à intégrer ces engagements dans leurs stratégies, leurs financements, leurs revendications et leurs partenariats. Ces documents évolueront au fil de consultations et d'échanges continus afin de soutenir les engagements pris et leur mise en œuvre.

### **Travailler aux côtés d'autres initiatives portées par les mouvements**

Nous ne présentons pas la Déclaration de Melbourne comme une initiative unique en son genre, ni comme plus importante que d'autres travaux féministes et portés par les mouvements. Nous la considérons plutôt comme une contribution parmi d'autres, au sein d'un paysage plus large de déclarations, de manifestes, de textes de conclusion et d'appels collectifs qui font progresser l'égalité de genre aux niveaux mondial et régional. Nous avons pour ambition de travailler en collaboration et en solidarité avec ces initiatives, d'apprendre d'elles et de renforcer la portée de leurs analyses.

Dans cet esprit, nous rappelons et saluons le travail essentiel des organes conventionnels des Nations Unies ainsi que des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme dans la clarification et la promotion des obligations des États en matière de droits humains, ainsi que leur étroite collaboration avec les organisations de la société civile. Nous reconnaissons également et soutenons les déclarations, manifestes, appels à l'action et protocoles portés par les féministes et les mouvements comme des ressources essentielles qui contribuent à ancrer, éclairer et renforcer ce travail.

- [\*Manifeste pour les droits des adolescentes\*](#)
- [\*Charte féministe pour les systèmes de santé : un appel à l'action pour des soins fondés sur les droits et centrés sur les personnes\*](#)
- [\*Déclaration Ubuntu et appel à l'action\*](#)
- [\*Stratégies féministes de la région Pacifique pour la libération : un appel urgent à l'action\*](#)
- [\*Plan d'action de la Charte féministe du Pacifique\*](#)
- [\*Protocole féministe d'accessibilité\*](#)

---

<sup>2</sup>Voir [\*Community-Led Insights from Local Consultations: Contribution to the Feminist Playbook, African Regional Convening toward Women Deliver 2026: Outcome Statement\*](#), et [\*Pacific Pathways: Advancing Gender Equity in Eye Health in the Pacific: Delegate Outcomes Summary\*](#)

### Remarque sur le langage

Nous cherchons à adopter un langage attentif et mûrement réfléchi, en trouvant un équilibre entre le respect et la préservation des mots pour lesquels tant de personnes se sont battues avant nous et la volonté de s'éloigner du jargon excluant.

## Partie 1 : Responsabilité et obligations des États

Cette Déclaration se focalise sur le rôle de l'État, en tant que principal détenteur d'obligations au titre du droit international relatif aux droits humains, ayant le devoir de respecter, protéger et garantir les droits humains de chaque personne. Cet aspect doit inclure l'accès à des services essentiels et la fourniture de ces services, tels que l'éducation, les soins de santé, ainsi que la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction (SDSR).

Les États sont également les seuls acteurs dont la portée permet de garantir les droits de l'ensemble des populations. C'est pourquoi leurs obligations sont fondamentales et pourquoi ils doivent rendre des comptes.

**Les droits humains sont des droits et libertés universels, inaliénables, indivisibles et interdépendants, auxquels chaque personne a droit.** Ils comprennent les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, notamment le droit à la liberté de vivre sans discrimination, sans coercition et sans violence, ainsi que le droit à la santé, à l'éducation, à l'autonomie corporelle, à la sécurité, à la sûreté, aux moyens de subsistance et à la participation citoyenne. Les États sont tenus de respecter, protéger et garantir les droits humains, sans discrimination et dans le respect de l'égalité.

Nous reconnaissons que les droits humains englobent l'ensemble des droits fondamentaux consacrés par le droit, les accords et les normes internationaux, ainsi que leur extension continue à travers les luttes en cours, y compris les droits liés à l'autonomie corporelle, à une vie sans violence ni discrimination, et à l'accès aux services essentiels.

Cependant, les États peuvent être défailants, parfois de manière profonde. Ils discriminent. Ils privent des personnes de services essentiels. Ils peuvent criminaliser les soins. Ils oppriment activement celles et ceux dont ils refusent de reconnaître les identités ou les choix. Cette Déclaration n'excuse pas ces défailances. Elle appelle à une transformation. Nous continuons d'exiger que les États respectent leurs obligations, car toute autre option laisserait des milliards de personnes sans droits ni protection.

Nous reconnaissons également que la relation entre les États et les populations n'est ni simple ni uniforme. Dans les territoires colonisés par les puissances de la minorité mondiale, notamment dans une grande partie des Amériques, en Australie et dans la région Pacifique, les peuples des Premières Nations, autochtones et aborigènes contestent souvent la légitimité même de la souveraineté étatique. Ils affirment des relations de nation à nation qui précèdent l'État et ne peuvent être réduites à lui. Ces peuples détiennent le droit à l'autodétermination, y compris le droit de se gouverner eux-mêmes, de définir leurs

propres priorités et de déterminer ce que signifient les droits et les services au sein de leurs communautés, selon leurs propres critères.

Par ailleurs, de nombreuses frontières étatiques actuelles ont été imposées par la conquête coloniale. Elles ont fragmenté des peuples, ignoré des systèmes de gouvernance existants et créé des délimitations que beaucoup continuent de percevoir comme artificielles et illégitimes. Les conséquences de ces frontières imposées ne sont pas reléguées dans le passé. Elles continuent de structurer les appartenances, les exclusions et la reconnaissance des droits au sein de chaque État.

Cette Déclaration reconnaît cette diversité et cette complexité. Elle ne simplifie pas ces réalités et ne prétend pas non plus qu'elles sont résolues. Elle affirme avec force que, quel que soit le contexte, les États demeurent porteurs d'obligations envers les populations. Ces obligations ne disparaissent pas parce qu'un État est contesté, imparfait ou injuste. Elles n'en deviennent que plus urgentes.

### **Pourquoi la voix collective et les mouvements sont essentiels**

Les États ne sont pas les seuls acteurs qui déterminent si les droits sont effectivement appliqués. Mais ils sont les principaux détenteurs d'obligations et, à ce titre, ils doivent être tenus responsables. C'est pourquoi une société civile locale et nationale dynamique et progressiste est essentielle. Elle porte la voix collective des populations, contribue à formuler les revendications et exerce une pression pour demander des comptes.

Elle est d'autant plus importante que les droits ne sont pas protégés de manière égale. Des systèmes d'oppression et de discrimination déterminent quels besoins sont reconnus, quels droits sont défendus et qui est exclu des services publics, de la vie publique et des mécanismes de reddition de comptes.

Certains groupes font face à des obstacles bien plus importants pour accéder aux services essentiels, tels que la santé et l'éducation, subissent des discriminations structurelles de la part de l'État et d'autres systèmes, et supportent le poids de stratégies d'adaptation néfastes en réaction à la pauvreté, aux conflits, aux crises et à la crise climatique. Parmi ces groupes figurent notamment, entre autres, les adolescentes, les personnes de diverses orientations sexuelles, identités de genre, expressions de genre et caractéristiques sexuelles (SOGIESC), les personnes en situation de handicap, ainsi que les peuples autochtones, aborigènes et des Premières Nations. Les mouvements de plaidoyer portés par les personnes les plus affectées par les injustices sont donc essentiels. Ces acteur-ric-e-s apportent une expérience vécue, une analyse politique et des savoirs pratiques qui doivent déterminer les droits, les revendications et les priorités sur lesquels l'ensemble de l'écosystème de l'égalité de genre doit se concentrer à l'avenir.

À travers l'écosystème de l'égalité de genre, ces mouvements exigent d'ores et déjà des changements pour que leurs droits soient respectés, protégés et garantis par l'État et par les institutions qui déterminent les conditions d'obtention ou de déni de ces droits. Par exemple, le *Manifeste pour les droits des adolescentes*, rédigé par des leaders adolescentes, porte une vision transformatrice qui reconnaît les adolescentes comme détentrices de droits à part entière, ici et maintenant, et se concentre sur la diversité des filles, leur leadership, leurs droits humains et leur droit à un environnement sûr et favorable.

## Des dynamiques plus larges façonnent les droits, la redevabilité et l'action

Plusieurs facteurs contextuels d'ampleur influencent le monde dans lequel nous évoluons. Ils affectent à la fois l'ensemble de l'écosystème de l'égalité de genre et la capacité des États à respecter leurs obligations en matière de droits humains, voire leur volonté en la matière.

- **Crise climatique** : La crise climatique n'est pas une simple question environnementale isolée. Elle est façonnée par les mêmes systèmes d'exploitation, de colonialisme, de capitalisme et de patriarcat qui compromettent les droits et l'obligation de rendre des comptes au public. Elle exerce une pression disproportionnée sur la capacité des États à faibles émissions à assurer la protection et la fourniture de services, tout en affectant majoritairement les adolescentes, les femmes et les personnes de diverses identités de genre, qui subissent souvent les impacts les plus lourds en ayant les ressources les plus limitées pour y faire face et s'en relever. Dans un contexte où plusieurs droits fondamentaux, notamment le droit à un environnement propre, sain et durable, ainsi que les droits à la vie et à la santé, pâtissent fortement du changement climatique, les États doivent mobiliser tous les moyens à leur disposition pour éviter les activités qui nuisent fortement au système climatique et faire preuve d'une vigilance accrue ainsi que d'une diligence raisonnable stricte.<sup>3</sup>
- **Systèmes économiques fondés sur l'exploitation, dette et austérité** : Le système économique capitaliste repose sur des logiques d'exploitation qui aggravent les inégalités et les dommages environnementaux. Les États ont tendance à privatiser des services publics essentiels et cessent d'assurer directement des droits fondamentaux tels que le logement, la santé, l'éducation ou un environnement sain. L'accès à ces services devient alors conditionné par les dynamiques du marché plutôt que garanti comme un droit universel. Ce système économique fondé sur l'exploitation, conjointement à d'autres, comme le colonialisme, alimente également les atteintes aux droits fonciers. La spoliation territoriale et l'effacement des systèmes de savoirs autochtones constituent des forces actives qui déterminent quels droits sont accessibles, et à qui. Il en résulte une aggravation des inégalités et un déni de droits, en particulier pour les personnes déjà les plus marginalisées.
- **Montée du fascisme et de l'autoritarisme** : La montée du fascisme, de l'autoritarisme et des fondamentalismes alimente des attaques contre les droits humains, la démocratie, l'autonomie corporelle et l'espace civique. Ces forces prennent souvent pour premières cibles l'égalité de genre et la SDR, mais leur objectif est plus large : affaiblir la société civile progressiste, la responsabilité publique et l'ensemble de l'architecture des droits humains. L'extrême droite s'approprie également de manière stratégique le langage féministe, en proposant des récits simples et percutants qui constituent une menace structurelle pour l'écosystème de l'égalité de genre.
- **Systèmes numériques et technologiques** : Les systèmes numériques et technologiques façonnent de plus en plus l'espace civique, les mécanismes pour rendre des comptes et les conditions d'expression de la voix collective. Par la surveillance, la censure et les coupures délibérées d'Internet, des acteur·rice·s autoritaires instrumentalisent les outils numériques pour réprimer la dissidence, réduire au silence les mouvements et entraver l'organisation inter-mouvements. Dans le même temps, une régulation insuffisante des plateformes numériques, un contrôle limité des données et un manque de transparence des algorithmes ont permis aux espaces numériques de

---

<sup>3</sup> Cour internationale de justice, Obligations des États en matière de changement climatique, avis consultatif, 23 juillet 2025, affaire no. 187, <https://icj-web.lemman.un-icc.cloud/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-adv-01-00-en.pdf>.

devenir des lieux propices à la violence basée sur le genre, aux discriminations et aux atteintes aux droits, sans que les entreprises technologiques ne prennent leurs responsabilités.

- **Militarisation contemporaine et conflits** : Les gouvernements orientent de plus en plus les ressources vers la militarisation et la guerre, souvent au nom de la sécurité, plutôt que d'investir dans les droits et les besoins des populations. Les conflits armés en cours et de longue durée accentuent ces dynamiques, entraînant des déplacements massifs, des victimes civiles, des violences sexuelles et basées sur le genre, ainsi qu'un affaiblissement des normes et du droit international humanitaire.
- **Patriarcat, racisme et capacitisme** : Le patriarcat, le racisme et le capacitisme sont des systèmes d'oppression profondément enracinés qui déterminent quels droits sont garantis, quels leaderships sont reconnus, quels savoirs sont considérés comme légitimes et quelles vies sont traitées comme négligeables. Ils structurent les institutions, les politiques publiques et les normes sociales de manière à normaliser la violence, à fragiliser l'autonomie corporelle, à dévaloriser les soins et à renforcer l'exclusion. Ces systèmes affectent de manière disproportionnée les adolescentes, les femmes, les personnes de diverses identités de genre, les groupes racisés, les communautés autochtones et les personnes en situation de handicap. Ils doivent donc être reconnus comme centraux dans la manière dont les injustices sont organisées et perpétuées.
- **Crise du multilatéralisme** : Les mouvements et les organisations qui défendent la justice de genre et les droits humains utilisent depuis longtemps l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les espaces multilatéraux pour amplifier leurs revendications, garantir l'obligation de rendre des comptes et élaborer des normes et des standards mondiaux. Cependant, l'ONU ne répond pas pleinement aux aspirations de sa Charte. Elle est depuis longtemps freinée par des considérations géopolitiques et économiques, des déséquilibres de pouvoir, des héritages coloniaux et la non-application d'accords politiques. Aujourd'hui, les systèmes multilatéraux sont attaqués et sont de plus en plus instrumentalisés par des acteurs anti-droits et des régimes autoritaires dans le but d'avancer leurs pions. Les réductions massives de l'aide publique au développement (APD), la réorientation des ressources vers la défense, ainsi que l'affaiblissement des institutions mondiales par les États eux-mêmes ont largement contribué à l'érosion profonde du multilatéralisme.

Au-delà de ces pressions contextuelles plus larges, **les dynamiques internes à l'architecture institutionnelle de l'écosystème de l'égalité de genre** affaiblissent également la capacité des États à remplir leurs obligations en matière de droits humains et de redevabilité. Cette analyse critique ne remet pas en cause les avancées réelles obtenues au sein de cet écosystème, ni le courage, les compétences et l'engagement des nombreuses personnes qui y contribuent. Des progrès importants ont été réalisés grâce à cet écosystème. Mais les efforts individuels et les structures institutionnelles sont deux choses différentes. Trop de systèmes dominants, de mécanismes d'incitation et de rapports de pouvoir au sein de l'architecture institutionnelle plus globale limitent la portée de ce travail et, trop souvent, affaiblissent la redevabilité envers les populations au lieu de la renforcer.

### **Héritages coloniaux et professionnalisation dans le développement international**

Une grande partie de l'architecture institutionnelle plus globale dans laquelle ce travail s'inscrit a été construite sur des dynamiques de pouvoir coloniales qui continuent de déterminer qui contrôle les financements, quels savoirs sont considérés comme légitimes, qui prend les décisions et qui en supporte les conséquences sans disposer de réel pouvoir d'action. En définitive, notre travail a trop souvent reposé sur

un modèle de charité plutôt que de solidarité. C'est un modèle qui produit des hiérarchies, renforce les dépendances et éloigne les institutions des populations et des mouvements dont les revendications devraient pourtant influencer l'action.

Au fil du temps, les organisations de notre secteur sont également devenues encore plus dépendantes de priorités fixées par les organismes donateurs, d'exigences de reporting et de normes professionnelles qui réduisent l'imagination politique et éloignent les institutions des mouvements locaux et des priorités des communautés. Notre travail a trop souvent été dépolitisé, encadré et entravé dans sa remise en question des systèmes qu'il devrait contribuer à transformer.

### **Néolibéralisme et ajustement structurel**

Le néolibéralisme, idéologie politique dominante depuis 40 ans, estime que le bien-être humain passe par un rôle minimal de l'État. Il vise à réduire les dépenses publiques consacrées à des services tels que la santé et l'éducation, alors même que les responsables politiques affirment souvent que ces services sont inabordables, tout en mettant en œuvre des baisses d'impôts qui bénéficient aux plus riches.

Le néolibéralisme va de pair avec les programmes d'ajustement structurel, c'est-à-dire les politiques brutales mises en place par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans les années 1980 et 1990, qui exigeaient des pays « en voie de développement » qu'ils réduisent leurs dépenses dans les services publics, privatisent leurs industries, dérèglementent leurs économies et contractent une dette colossale.

Ces politiques s'inscrivent dans un système financier mondial plus large qui continue d'affaiblir de nombreux États de la majorité mondiale. Les niveaux d'endettement insoutenables détournent les ressources publiques des services essentiels, de la protection des droits humains et de l'adaptation au changement climatique. Les systèmes fiscaux mondiaux permettent également aux entreprises multinationales et aux ultra-riches d'exploiter des ressources des États de la majorité mondiale tout en évitant de contribuer équitablement.

En affaiblissant la capacité des États à fournir des services de base, à respecter, protéger et garantir les droits humains, et à répondre aux revendications des populations, ce système a créé un espace dans lequel les institutions du développement international et de l'égalité de genre se substituent à l'État, mais sans pouvoir pleinement l'assumer ni en être publiquement tenues responsables.

### **Essor des acteur·rice·s anti-droits**

Les coalitions d'extrême droite et les réseaux anti-droits ont construit une infrastructure transnationale conçue pour influencer les politiques nationales, régionales et mondiales, orienter les nominations judiciaires et contrôler les récits, les institutions et les processus politiques. Ces groupes, qui comprennent des think tanks conservateurs, des fondamentalistes religieux, des lobbyistes bénéficiant d'un soutien financier et des mouvements de base, s'implantent stratégiquement à tous les niveaux du pouvoir, des tribunaux nationaux jusqu'aux organes d'expert·e·s de l'ONU.

Leur approche est systémique et s'inscrit dans la durée. Ils infiltrent les pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires, investissent dans la formation juridique et mobilisent les tribunaux pour impulser un changement du droit, exercent des pressions sur les diplomates et placent des acteur·rice·s de la même mouvance au sein des mécanismes multilatéraux et onusiens afin de transformer le droit international de l'intérieur. Leur stratégie de restriction des droits humains commence souvent par des attaques contre

l'égalité de genre et la SDSR, utilisées comme portes d'entrée pour affaiblir l'ensemble de l'architecture des droits humains.

Cette stratégie inclut la remise en cause de l'autonomie corporelle et des droits des adolescent·e·s, des femmes et des personnes de SOGIESC diverses, la restriction de l'accès à l'avortement sans risque, l'opposition à l'éducation exhaustive en matière de sexualité, l'érosion des droits des personnes trans, ainsi que le renforcement de stéréotypes de genre rigides et de masculinités néfastes. Ces attaques ne sont pas isolées. Il s'agit d'efforts coordonnés visant à réduire l'espace civique, affaiblir l'obligation démocratique de rendre des comptes et remettre en cause des acquis obtenus de haute lutte dans le domaine des droits humains.

### **Des bailleurs de fonds trop centralisés et globaux**

Avec l'affaiblissement des États, un groupe relativement restreint d'organismes bailleurs de fonds, comprenant des organisations de philanthropie privée, des organisations multilatérales et des donateur·rice·s d'aide publique au développement, se retrouve à jouer un rôle disproportionné. Ce groupe exerce une influence considérable sur les priorités, la prise de décision et la mise en œuvre des services.

Cela a souvent conduit à ce que les priorités des bailleurs de fonds prennent le pas sur celles des États, des communautés et des mouvements, renforçant ainsi des systèmes et des structures coloniaux. Cela rend également l'ensemble de l'écosystème profondément vulnérable. Comme nous l'avons constaté, il suffit qu'un·e donateur·rice majeur·e change ses priorités pour que tout le système s'écroule.

#### **Exemple : la santé mondiale**

Le secteur de la santé mondiale offre un exemple clair de ce qui se produit lorsque les obligations de l'État sont assumées par des agences multilatérales bien intentionnées et des organisations non gouvernementales internationales (ONGI) qui dépendent fortement de l'APD pour financer leurs activités. Dans ces systèmes, les priorités sont souvent définies principalement dans la minorité mondiale, où se situent de nombreuses institutions et d'où provient une grande partie des financements.

Si ces institutions fournissent des services de santé essentiels à des milliards de personnes à travers le monde, les priorités ne sont pas toujours définies par les populations qu'elles sont censées aider. Il en résulte un décalage qui peut les conduire à ne pas répondre aux attentes de populations ayant des besoins de santé spécifiques et vivant des expériences de discrimination, notamment les adolescentes, les personnes en situation de handicap et les personnes de SOGIESC diverses.

La fragilité de ce modèle est devenue particulièrement visible au début de l'année 2025, lorsque de nombreux gouvernements de la minorité mondiale ont réduit de manière significative l'APD, laissant des personnes de la majorité mondiale sans accès aux soins ni à des produits essentiels vitaux. Cet exemple illustre pourquoi les droits ne sauraient être subordonnés aux priorités des organismes bailleurs de fonds, et pourquoi la redevabilité publique ainsi que la responsabilité des États demeurent essentielles.

*La Charte féministe pour les systèmes de santé : un appel à l'action pour des soins fondés sur les droits et centrés sur les personnes*, élaborée par une coalition féministe intersectorielle, offre un exemple de la manière dont les systèmes de santé peuvent être repensés autour des droits humains, de la justice de genre et des comptes à rendre.

## Partie 2 : L'avenir de l'écosystème de l'égalité de genre : notre vision commune

Prises dans leur ensemble, les dynamiques décrites ci-dessus soulignent la nécessité d'une réorientation stratégique à l'échelle de l'écosystème de l'égalité de genre. Les six engagements de la Déclaration de Melbourne ne constituent pas une liste de souhaits générique. Ils répondent à des défaillances, des déséquilibres et des rapports de pouvoir spécifiques mis en évidence dans ce Guide. Cette partie en explique la logique et précise les transformations des pratiques nécessaires pour les mettre en œuvre.

### 1. Orienter notre travail en fonction des obligations des États et des comptes à rendre au public

Cet engagement vise à mettre fin à la substitution systématique à l'État et à renforcer des formes durables de redevabilité au public, afin que les États soient poussés à respecter leurs obligations et que les autres acteur·rice·s puissant·e·s rendent des comptes sur la manière dont ils et elles influencent les résultats.

- **Les organismes bailleurs de fonds, les fondations philanthropiques, les ONGI, les agences de développement et les autres parties prenantes internationales doivent réorienter leur approche de l'égalité de genre.** Nous devons, autant que possible, nous éloigner des logiques de substitution aux gouvernements nationaux pour privilégier un soutien actif au renforcement de leur capacité à respecter leurs engagements et obligations en matière de droits humains. Cette approche permet aux gouvernements nationaux, en tant que principaux responsables, de prendre les choses en main, en collaboration avec la société civile et les mouvements au niveau national, dans l'intérêt des populations et en cohérence avec les priorités et contextes locaux. L'aide au développement doit être mobilisée de manière stratégique pour renforcer, et non affaiblir, la capacité de l'État à fournir des services publics essentiels, afin d'éviter l'externalisation de ses obligations à des parties prenantes externes et de favoriser une gouvernance durable fondée sur les droits.
- **Mettre en place un cadre solide de redevabilité, élaboré en collaboration avec la société civile, dans lequel les États sont tenus de rendre des comptes quant au respect de leurs obligations en matière de droits humains, et où les parties prenantes internationales assument la responsabilité des impacts de leurs décisions, de leurs financements et de leurs pratiques.** Cela implique la mise en place de mécanismes transparents de suivi, de rapports et d'évaluation, construits et mis en œuvre de manière conjointe. Ces mécanismes doivent être en mesure d'identifier les lacunes, de corriger les défaillances et de garantir que l'ensemble des parties prenantes, depuis les agences de financement jusqu'aux gouvernements bénéficiaires, rendent effectivement des comptes sur leurs actions et leurs engagements.
- **Mobiliser stratégiquement les systèmes multilatéraux comme levier pour demander des comptes.** Les États composent les systèmes multilatéraux, et ceux-ci doivent constituer un mécanisme essentiel permettant à la société civile de leur demander des comptes. Nous soutiendrons donc les efforts de réforme et de revitalisation afin qu'ils soient guidés par la société civile et qu'ils aboutissent à des systèmes plus inclusifs et équitables. Nous reconnaissons également le risque que représenterait un abandon accru de l'espace multilatéral aux mouvements anti-droits et aux régimes autoritaires.

## 2. Créer les conditions pour que la voix collective et la justice sociale prospèrent

---

Cet engagement vise à garantir que les mouvements locaux et nationaux de justice sociale et de la société civile disposent de l'espace, de la sécurité, de l'accès, de la légitimité et du pouvoir nécessaires pour s'organiser, porter des revendications et demander des comptes aux États et aux institutions.

- **Augmenter de manière significative la part des financements alloués directement aux organisations de la majorité mondiale, y compris celles dirigées par des femmes, des adolescentes, des jeunes, des militant·e·s en situation de handicap, des peuples autochtones, des groupes de SOGIESC diverses et d'autres groupes confrontés à des exclusions systémiques.** Cet engagement vise à corriger les inégalités historiques dans la répartition des financements, où les ressources transitent souvent par de multiples intermédiaires, ce qui dilue leur impact et accroît les coûts de gestion. En finançant directement les organisations locales, les institutions philanthropiques reconnaissent et valorisent l'expertise inégalée, la compréhension des contextes et les solutions innovantes portées par les communautés les plus proches des enjeux. Cette démarche permet de garantir que les ressources sont mobilisées de manière efficace et pertinente, là où les besoins sont les plus importants.
- **Passer de modèles de financement traditionnels, souvent paternalistes, à un soutien financier flexible, de long terme, direct et sans restriction pour les militant·e·s, les mouvements et les organisations locales œuvrant pour les droits humains.** Ceci implique de rectifier les déséquilibres de pouvoir, de décoloniser les approches de financement et de garantir que les stratégies de financement soient réellement pilotées localement et s'inscrivent dans des cadres fondés sur les droits, afin de favoriser des résultats durables, équitables et définis par les populations concernées. Un financement de qualité permet aux organisations de renforcer leurs capacités institutionnelles, de s'adapter à l'évolution des besoins et d'œuvrer en fonction de leurs propres priorités, contribuant ainsi à une autonomie réelle et à un impact durable.
- **Redistribuer le pouvoir et les ressources afin de renforcer le rôle politique de la société civile locale et nationale en tant que voix collective capable de demander des comptes aux États.** Au-delà du financement, la société civile nationale et locale ainsi que les mouvements féministes ont besoin d'un espace civique protégé, de garanties politiques, de reconnaissance et d'une capacité d'organisation renforcée. Cela suppose des partenariats avec la société civile et les mouvements féministes de la minorité mondiale. Plutôt que de se placer au premier plan, les acteur·rice·s de la minorité mondiale peuvent jouer un rôle essentiel de solidarité, notamment en s'opposant aux lois et pratiques discriminatoires et d'oppression dans leurs propres contextes, en particulier en lien avec les génocides, les migrations, l'asile, l'exploitation économique ou les transferts d'armes. Ces acteur·rice·s pourraient également ouvrir des portes dans les milieux politiques et financiers si nécessaire, amplifier les revendications politiques portées par la majorité mondiale, mobiliser et réorienter les ressources, et valoriser l'expertise et le leadership issus de la majorité mondiale.

## 3. Confronter les systèmes économiques injustes qui accentuent les inégalités et affaiblissent les droits

---

Cet engagement se concentre sur la façon dont l'écosystème de l'égalité de genre peut remettre en question le système économique mondial fondé sur l'exploitation, qui nuit actuellement aux droits humains et érode la responsabilité de l'État.

- **Remettre en question les régimes de dette souveraine, les politiques d'austérité et les logiques d'exploitation qui affaiblissent les États et compromettent les droits.** Nous rejetons ces mesures, qui relèvent de choix politiques transférant le coût des crises vers les femmes et les communautés les plus touchées par les injustices, fragilisant les services publics et érodant l'obligation démocratique de rendre des comptes.
- **Rejeter l'idée selon laquelle l'aide, en particulier celle provenant des gouvernements de la minorité mondiale, relèverait de la charité.** Les financements fournis par ces gouvernements doivent être compris comme s'inscrivant dans le cadre de réparations pour des siècles de colonialisme et d'exploitation, ainsi que pour les impacts persistants de la crise climatique sur les pays, principalement de la majorité mondiale, qui y ont le moins contribué. Nous reconnaissons également que l'APD issue des gouvernements de la minorité mondiale a fortement diminué ces dernières années et qu'elle ne retrouvera vraisemblablement pas ses niveaux passés. Les ressources restantes doivent être orientées vers les gouvernements de la majorité mondiale afin de leur permettre de remplir leurs obligations en matière de droits humains.
- **Reconnaître formellement toutes les formes de travail de prestation de soins,** rémunéré et non rémunéré, pour les personnes comme pour la planète, comme une infrastructure essentielle qui soutient nos sociétés et nos économies. Ceci implique de rendre visible, de valoriser et de soutenir ce travail, notamment par des investissements publics et des politiques sociales.
- **Les progrès doivent être mesurés différemment.** Nous devons aller au-delà du produit intérieur brut (PIB) comme principal indicateur et adopter des cadres qui prennent en compte le bien-être, la santé sociale et l'intégrité écologique.
- **Garantir le caractère public des biens et services essentiels** en affirmant que le logement, la santé, l'éducation et un environnement sain sont des droits fondamentaux que les États ont l'obligation de garantir au titre des droits humains. Nous remettons en question la privatisation des services publics et le transfert des obligations de l'État vers les ONG.

#### 4. Transformer les institutions pour privilégier les priorités locales et l'obligation de rendre des comptes

---

Cet engagement se concentre sur qui prend les décisions, comment le financement est alloué et comment les systèmes de données et de connaissances sont décolonisés.

- **Les institutions philanthropiques doivent céder le pouvoir de décision aux mouvements et aux communautés, en transformant les dynamiques traditionnelles entre organismes bailleurs de fonds et bénéficiaires.** Cela implique d'inclure des leaders communautaires et des représentant-e-s de mouvements et de la société civile dans l'élaboration des priorités de financement, la conception des stratégies de subvention et l'évaluation des impacts. Des mécanismes tels que le subventionnement participatif, les processus de co-création et la représentation diversifiée au sein des instances de gouvernance sont essentiels. Il s'agit de passer d'un contrôle du secteur philanthropique à de véritables partenariats, fondés sur le respect des expériences vécues, de l'expertise locale et du droit inhérent des communautés à l'autodétermination au regard de leur développement.
- **Décoloniser la collecte de données, leur analyse et la production de connaissances.** Cette approche implique de remettre en question et de déconstruire des méthodologies, des indicateurs et des récits biaisés, souvent issus de la minorité mondiale, qui perpétuent des dynamiques de pouvoir patriarcales, racistes, capacitistes et coloniales. Cet engagement promeut la souveraineté

des données, soutient les initiatives en matière de données portées par les communautés et encourage des cadres éthiques de gouvernance des données qui privilégient les droits, le pouvoir d'agir et les besoins des communautés marginalisées. En valorisant et en intégrant la pluralité des savoirs et les systèmes de connaissances locaux, cet engagement vise à construire une base de données probantes plus équitable et représentative, destinée à étayer les politiques et pratiques de développement, en garantissant des solutions pertinentes et guidées par les personnes les plus concernées.

## 5. Agir ensemble contre le militarisme et en faveur de la paix et de la justice

---

Cet engagement vise à refuser toute complicité dans la normalisation de la guerre et l'instrumentalisation des droits pour justifier les conflits.

- **Le militarisme n'est pas un phénomène isolé ; il est profondément imbriqué dans d'autres systèmes d'oppression.** Il promeut souvent des normes patriarcales en valorisant l'agression et les rôles de genre traditionnels, perpétue des dynamiques de pouvoir coloniales à travers les interventions et le contrôle des ressources, et sert des intérêts économiques fondés sur l'exploitation en alimentant les industries de l'armement et les conflits liés aux ressources. Reconnaître ces liens est essentiel pour démanteler le militarisme. Cela suppose également de rejeter l'instrumentalisation des droits des filles, des femmes et des personnes de diverses identités de genre pour légitimer des projets militaristes, l'occupation ou la guerre, ainsi que la mobilisation de masculinités militarisées pour recruter des hommes et des garçons comme instruments de guerre.
- **Les personnes les plus touchées par les conflits et l'insécurité détiennent souvent des savoirs et des solutions essentiels pour construire une paix durable.** Il faudrait donc garantir leur participation effective et renforcer leur capacité d'action, notamment les femmes, les filles, les communautés autochtones, les groupes racisés, les personnes en situation de handicap et les personnes de diverses identités de genre, et ce à toutes les étapes des initiatives de paix et de sécurité, depuis la prévention et la résolution des conflits jusqu'à la reconstruction après un conflit. Leurs perspectives sont indispensables pour élaborer des stratégies inclusives et efficaces.

## 6. Ancrer notre transformation dans la solidarité et contribuer au démantèlement des systèmes d'oppression

---

Cet engagement porte sur la transformation interne de l'écosystème de l'égalité de genre afin de laisser la place aux leaderships locaux et nationaux et de lutter efficacement contre les injustices.

- **La société civile et les mouvements féministes doivent examiner de manière critique leurs propres structures organisationnelles, pratiques et cultures internes et les réformer.** Cet engagement implique de déconstruire activement les logiques patriarcales, coloniales, capacitistes et néolibérales intériorisées, qui peuvent perpétuer des hiérarchies, des exclusions ou des modèles de fonctionnement non viables. En veillant à ce que nos structures reflètent les principes d'inclusion, de soin collectif et d'équité que nous défendons en public, nous pouvons construire des mouvements plus résilients, plus authentiques et plus impactants.
- **Construire des alliances fortes et durables par-delà les secteurs, les frontières, les régions et les enjeux est essentiel pour parvenir à des transformations systémiques.** Cet engagement implique

de tisser des solidarités avec des mouvements engagés pour la justice de genre, la justice climatique, la justice raciale, la justice du travail et la justice des personnes en situation de handicap et des peuples autochtones, en reconnaissant que nos luttes sont interconnectées et se renforcent mutuellement. Une solidarité réelle va au-delà de la collaboration : elle repose sur une analyse partagée, le respect mutuel, un partage équitable du pouvoir et un engagement en faveur d'actions collectives qui amplifient les voix et les priorités des personnes les plus marginalisées. De telles alliances renforcent notre pouvoir collectif, élargissent notre portée et nous permettent de remettre en question plus efficacement les systèmes d'oppression enracinés.

- **Nous nous engageons à construire une solidarité fondée sur des principes qui transcendent les mouvements et les groupes concernés.** Nous reconnaissons que nos luttes sont interconnectées et qu'un pouvoir collectif accru nécessite de collaborer au-delà des différences.

## Annexe : Principes qui sous-tendent la Déclaration

À travers les 32 consultations mondiales qui ont façonné la Déclaration de Melbourne et ce Guide, ces principes sont revenus de manière récurrente comme fondement politique de notre travail. Les six engagements traitent de systèmes différents et appellent à des transformations de nature variée, mais ces principes les ancrent dans une vision commune.

### Les multiples dimensions de la redevabilité

La redevabilité constitue à la fois un engagement central de la Déclaration et un principe fondamental. Elle signifie que nous devons nous rendre mutuellement des comptes, de manière réciproque et non sélective, et que les détenteur·rice·s de pouvoir doivent rendre des comptes aux sujets de droit. Elle est multidimensionnelle. Elle s'exerce simultanément à travers quatre relations, structurellement interconnectées et qui se renforcent mutuellement :

- Les États envers les populations
- Les entreprises et les donateur·rice·s envers les communautés auxquelles leurs ressources sont destinées
- Les institutions multilatérales (ainsi que les États qui les composent) envers les mouvements féministes et la société civile
- L'écosystème de l'égalité de genre envers lui-même

### Voix collective et leadership des mouvements

Les droits ne sont pas garantis par les seules institutions. Ils sont conquis, défendus et élargis grâce aux revendications, à l'organisation et au leadership des mouvements féministes, de la société civile et des personnes les plus affectées par les injustices. La réorientation implique donc de créer les conditions permettant à la voix collective de définir les priorités, d'orienter les mécanismes pour demander des comptes et d'influencer le champ des possibles.

## Solidarité

La Déclaration rejette un modèle de charité qui produit des hiérarchies, des dépendances et une mise à distance des personnes les plus affectées. Elle appelle au contraire à la solidarité : un engagement politique qui doit faire le lien et maintenir la cohésion de l'écosystème de l'égalité de genre.

La solidarité est l'engagement politique qui doit créer des liens au sein de l'écosystème de l'égalité de genre et le structurer. Elle ne se réduit pas à une posture, mais constitue un engagement de long terme qui exige de démanteler les conditions structurelles qui la fragilisent : la dépendance aux donateur·rice·s, la concurrence entre les organisations et le rôle dominant de la minorité mondiale dans la définition des priorités. La solidarité implique une décolonisation non seulement dans les discours, mais surtout à travers une redistribution réelle du pouvoir, des ressources et de la capacité à définir les orientations stratégiques au profit de la majorité mondiale.

Les consultations ont également mis en évidence que la solidarité concernait à la fois la manière dont l'écosystème de l'égalité de genre se positionne vis-à-vis des acteur·rice·s externes et la manière dont nous interagissons entre nous. Les injonctions à la conformité idéologique, les logiques de pureté et la compétition pour les ressources peuvent affaiblir le pouvoir collectif et la capacité d'action politique. La solidarité doit donc être mise en pratique à travers les institutions, les mouvements et les groupes concernés et être pensée à la fois comme transnationale et inter-mouvements, transcendant les zones géographiques, les générations et les luttes. L'égalité de genre, la justice climatique, les droits des personnes en situation de handicap, la justice raciale et d'autres luttes constituent des fronts interconnectés d'un même combat.

## Inclusion, intersectionnalité, dignité et respect

La Déclaration repose sur une vision d'un monde où chaque personne est pleinement reconnue en tant qu'être humain, occupe une place légitime dans la société et la vie politique, et mérite pleinement la dignité, le respect et le soin. Cette vision implique l'inclusion pleine et inconditionnelle des femmes et des filles dans toute leur diversité, des personnes trans, intersexuées et de diverses identités de genre, des personnes de toutes capacités et de tous âges, des communautés racisées et autochtones, des personnes migrantes, réfugiées et déplacées, ainsi que de toutes celles et ceux dont l'humanité, le leadership et les droits sont trop souvent niés, exclus ou soumis à condition.

Les consultations ont clairement montré que l'inclusion et l'intersectionnalité doivent aller au-delà de la simple présence. Des sièges consultatifs ne confèrent pas de pouvoir décisionnel. La consultation ne constitue pas une co-construction. La représentation sans ressources conduit à une simple participation symbolique. Une approche intersectionnelle permet de s'interroger sur les personnes laissées de côté, sur celles qui doivent s'adapter à des systèmes qui ne sont pas conçus pour elles et sur ce qui doit changer pour que les personnes les plus affectées par les injustices puissent peser sur les décisions, influencer les résultats et exercer un réel pouvoir.

L'accessibilité doit également être comprise comme une infrastructure, intégrée dès le départ dans les systèmes et les budgets, plutôt qu'ajoutée a posteriori.

## **Autonomie et liberté**

Liberté et autonomie sont indivisibles. Elles ne peuvent être appliquées de manière sélective, négociées selon les contextes ou conditionnées par la géographie, la culture ou la religion. L'autonomie corporelle en constitue le fondement : le droit de chaque personne à prendre des décisions concernant son propre corps, sa santé et sa vie, sans coercition, sans ingérence et sans contrôle institutionnel. Les droits des personnes trans, la SDSR et la justice pour les personnes en situation de handicap sont tout aussi non négociables et constituent des dimensions indissociables d'un même principe. La SDSR doit être comprise comme une revendication politique et pas uniquement comme un enjeu programmatique. La liberté économique est une condition sine qua non et non une préoccupation parallèle. La liberté et l'autonomie ne sont jamais acquises une fois pour toutes. Elles constituent le socle non négociable sur lequel repose l'ensemble des autres engagements de la présente Déclaration.

À une époque où les militant·e·s et les mouvements font face à des menaces croissantes, à la répression, à l'épuisement, à la surveillance numérique, au harcèlement juridique et aux violences basées sur le genre, la sécurité collective est essentielle. Soutenir la transformation, c'est soutenir les personnes et les mouvements qui la rendent possible.

## **L'accessibilité comme condition fondamentale**

L'accès aux espaces de décision et aux espaces des mouvements, aux mécanismes de demande de comptes, aux services essentiels et à la vie publique dans son ensemble est une condition sine qua non pour une citoyenneté pleine et égale. L'accessibilité est un droit humain fondamental, pas un complément facultatif. Elle doit être comprise comme une infrastructure, intégrée dès la conception des systèmes et financée de manière adéquate dès le départ, plutôt qu'ajoutée a posteriori.

Planifier et budgétiser l'accessibilité implique de reconnaître et de traiter l'ensemble des obstacles qui empêchent une inclusion effective des personnes les plus affectées par les exclusions structurelles, notamment les filles, les femmes et les personnes de diverses identités de genre en situation de handicap, les communautés racisées et autochtone, les personnes trans, intersexuées et de diverses identités de genre, les personnes migrantes, réfugiées et déplacées, ainsi que les adolescentes. Cette démarche inclut l'évaluation des environnements physiques et numériques, des systèmes d'information et de communication, des dispositifs sensoriels et de sécurité, ainsi que des conditions d'accès économiques, géographiques et liées aux fuseaux horaires.

Les consultations ont clairement montré que l'accessibilité était un principe non négociable. Loin d'être une charge, il s'agit d'un élément essentiel de la construction de communautés et de mouvements inclusifs.

## **Le soin comme principe et exigence structurelle**

Le soin, ou la prise en charge, doit être compris à la fois comme un principe et comme une exigence structurelle. À travers les consultations, ce thème est revenu de manière récurrente, en particulier dans les discussions sur la justice, la décolonisation et la transformation économique.

La prise en charge est un enjeu politique et économique. L'économie des soins doit être financée et reconnue à sa juste valeur. La charge des soins, profondément genrée, doit être déplacée des individus vers

les systèmes collectifs. La prise en charge doit être envisagée comme une responsabilité partagée entre les communautés et les institutions, plutôt que d'être assignée, comme c'est trop souvent le cas, aux seules femmes.

Le soin doit également se refléter dans la manière dont nous nous organisons. Cela signifie que l'empathie, la protection et la santé mentale doivent être des priorités au cœur des pratiques d'organisation. Il faudrait donc considérer les désaccords comme un travail collectif, privilégier des approches qui invitent au dialogue plutôt qu'à la mise en cause publique, placer l'obligation de rendre des comptes au centre de notre démarche, et s'engager en faveur d'une écoute réelle et d'une ouverture aux différences. La manière dont nous nous comportons les un-e-s avec les autres fait partie intégrante de la transformation que nous cherchons à construire. Nous devons développer des pratiques solides pour protéger les militant-e-s contre les violences, tout en cultivant des cultures de soutien mutuel, de bienveillance et de régénération au sein des mouvements. Ceci implique également de reconnaître la valeur du repos, de la santé mentale, de l'auto-préservation et du bien-être collectif comme des éléments essentiels d'une lutte inscrite dans la durée.

### **Justice, démocratie et espace civique**

La justice, la démocratie et l'espace civique ne sont pas des conditions secondaires. Ce sont des terrains de lutte à part entière que l'écosystème de l'égalité de genre doit défendre, élargir et incarner. À travers des consultations menées dans des contextes variés, du Chiapas à Katmandou en passant par Nairobi, les participant-e-s ont identifié la réduction de l'espace civique, l'intensification de la répression politique et la montée du fascisme et des mouvements anti-droits comme des menaces structurelles immédiates. L'égalité de genre est un principe démocratique fondamental et non une priorité secondaire. La traiter comme telle implique de refuser les doubles standards régissant l'application sélective des obligations en matière de droits humains, en fonction des intérêts politiques, des relations avec les organismes bailleurs de fonds ou des alliances stratégiques. La justice ne peut être conditionnelle.

En interne, cela exige la même cohérence : l'écosystème de l'égalité de genre ne peut défendre des principes démocratiques à l'extérieur tout en reproduisant, en son sein, des hiérarchies, des exclusions et des dynamiques autoritaires. Les organisations, mouvements et institutions qui composent cet écosystème doivent être aussi démocratiques dans leur fonctionnement, c'est-à-dire dans la prise de décision, l'allocation des ressources et la redevabilité, que ce qu'ils exigent des États et des systèmes multilatéraux.

### **Espoir et joie**

La Déclaration repose sur la conviction qu'un autre monde est possible. Les consultations ont clairement montré que l'espoir et la joie sont des pratiques politiques qui nourrissent la capacité de poursuivre la lutte, même lorsque les avancées sont lentes, contestées ou réversibles.

L'espoir est un choix politique : celui de cultiver la possibilité d'un monde différent, même face aux reculs et aux pertes d'acquis. La joie fait partie de la lutte. Pour les personnes confrontées aux formes les plus aiguës d'exclusion structurelle, revendiquer la joie est un acte politique et un refus d'être réduites à la seule survie ou à la souffrance.

Un écosystème de l'égalité de genre véritablement engagé en faveur de l'inclusion doit faire une place à l'espoir et à la joie comme principes d'organisation.